

RAPPORT GENERAL

9^e RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

BOBO-DIOULASSO, LE 28 SEPTEMBRE 2009

Le 28 septembre 2009, s'est tenue dans la salle du Ciné Sanyon de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 9^{ème} édition de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des autorités politiques, coutumières, religieuses et administratives de la région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires techniques et financiers, de nombreux opérateurs économiques et des représentants de la société civile.

I- Résumé des différents discours prononcés à l'ouverture

Le mot d'accueil du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a été prononcé par la première Vice-présidente, Madame Alizèta OUEDRAOGO. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, elle a déploré les inondations du 1^{er} septembre 2009 qui sont venues aggraver la situation socio économique nationale rendue déjà difficile par les effets néfastes de la crise économique mondiale.

Elle a poursuivi en saluant les efforts consentis par le Gouvernement pour faire du Burkina Faso un pôle d'attraction des investissements et a réitéré l'engagement du secteur privé à jouer pleinement le rôle qui lui revient pour un développement durable du pays. Elle a aussi relevé les préoccupations récurrentes du secteur privé qui n'ont pas encore connu de solutions. Pour terminer, Madame OUEDRAOGO a souhaité que cette 9^{ème} rencontre féconde des recommandations et des solutions idoines.

Succédant à Madame la première Vice-présidente de la CCI-BF, le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins a exprimé toute sa gratitude au nom des corps constitués de la région des Hauts Bassins et de la ville de Sya, à l'endroit du Gouvernement et de l'ensemble de la communauté des affaires pour le choix porté sur Bobo-Dioulasso pour abriter la présente rencontre. Il a par la suite mis en exergue le potentiel économique, culturel et sportif de cette ville à vocation multiple.

Toutefois, il a noté que cette région du Burkina Faso reçoit de plein fouet les effets de la crise économique qui sévit dans le monde. Ainsi, il a fait part de l'engagement de toutes les forces vives de la région à œuvrer aux côtés du Gouvernement et du secteur privé pour que Bobo-Dioulasso retrouve son lustre de capitale économique.

Il a enfin magnifié le cadre d'échanges entre le Gouvernement et le secteur privé qui a permis de faire des avancées notables dans la levée des entraves à l'essor économique.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, avant de prononcer l'allocution d'ouverture, a invité les participants à observer une minute de silence en la mémoire des personnes décédées suite aux inondations intervenues dans notre pays en début septembre.

Il a renouvelé au nom de Son Excellence Monsieur le Président du Faso toute la compassion du peuple burkinabè aux familles éplorées et a réitéré la disponibilité du Gouvernement à soutenir tous les sinistrés.

Aussi, a-t-il exprimé sa gratitude aux bonnes volontés et aux opérateurs économiques qui ont fait preuve de solidarité et de partage à l'occasion de ces dures épreuves.

Il a par la suite, adressé ses vifs remerciements et sa sincère reconnaissance à tous les acteurs qui œuvrent pour un dialogue franc et fructueux entre secteurs public et privé.

Il a par ailleurs apprécié le progrès enregistré par le Burkina Faso dans le classement du rapport Doing Business en matière d'amélioration du climat des affaires.

Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses efforts d'assainissement du cadre des affaires, après avoir mis en exergue toutes les actions réalisées dans ce sens.

Abordant le thème de la 9^{ème} rencontre qui est « **quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ?** », Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a apprécié sa pertinence, au regard du contexte économique international, marqué par une crise économique à forte propension récessionniste.

Aussi, a-t-il ajouté que notre pays subit les effets négatifs de cette crise au vu des anticipations de croissance qui s'établissent à 3% en 2009 contre 5% en 2008 compte tenu des risques de dégradation des cours de nos principaux produits d'exportation et de la contraction éventuelle de l'aide publique au développement.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de construire un partenariat dynamique et effectif basé sur la culture de la confiance mutuelle, la recherche de la synergie d'actions et la volonté commune de créer des richesses et des emplois.

II- Résumé du rapport du Comité Technique Paritaire (CTP)

Après le discours d'ouverture, la Présidente du Comité Technique Paritaire (CTP), Madame le Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre de 2008. Elle a fait le point des grandes réalisations du Gouvernement et des difficultés rencontrées par le Comité Technique Paritaire.

Le Comité Technique Paritaire a relevé le niveau de réalisation satisfaisant de l'ensemble des recommandations formulées lors de la dernière rencontre Gouvernement/Secteur privé et cela au vu des rapports fournis par les différents départements ministériels.

Enfin, la Présidente a formulé des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions, en vue de renforcer le dialogue Gouvernement/Secteur privé.

III- Présentation des contrats d'objectifs et de la stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte de crise économique

Après la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire, deux études portant respectivement sur les contrats d'objectifs et la stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ont été présentées.

III.1. De la présentation des contrats d'objectifs.

L'étude sur les contrats d'objectifs entre l'Etat et le secteur privé, présentée par les consultants, Messieurs OUEDRAOGO Idrissa et DEMBELE Salifou, ambitionne de résoudre les préoccupations de chacune des parties contractantes. L'État et le secteur privé devront travailler en bonne intelligence et dans une synergie totale pour relever les défis de développement de notre pays.

Ainsi, l'État, dans son rôle catalyseur et régalién, devrait intensifier ses actions en faveur du secteur privé par le renforcement de son dispositif institutionnel et réglementaire.

Pour sa part, le secteur privé est appelé à jouer pleinement son rôle de moteur du développement économique. Les projets de contrats d'objectifs précisent et déterminent les orientations stratégiques et le canevas de mise en œuvre des actions concertées entre l'Etat et le secteur privé et dont les objectifs principaux sont de trouver des solutions adaptées et durables aux préoccupations du monde des affaires.

Les contrats d'objectifs se composent essentiellement d'un état des lieux des préoccupations et recommandations des secteurs concernés, des obligations des parties contractantes, du dispositif de suivi-évaluation, de la durée des contrats et des sanctions encourues en cas de non respect des obligations.

L'examen des projets de contrat a fait l'objet de rencontres sectorielles Gouvernement/Secteur Privé, du 10 au 17 septembre 2009, présidées par les Ministres chefs de file de onze secteurs d'activités.

Les échanges ont permis aux groupements et associations professionnels, aux chefs d'entreprises et à l'administration publique de trouver des réponses à certaines de leurs préoccupations.

En outre, les observations et les recommandations ci-après ont été formulées :

- les obligations de chaque partie dans les contrats doivent être explicites et mesurables pour en faciliter la mise en œuvre et l'évaluation ;

- la nécessité de prévoir un dispositif fiable pour le règlement des litiges ;
- l’apport de précisions sur le fonctionnement du dispositif de pilotage et de suivi ;
- la nécessité d’une clarification des dispositions contenues dans les projets de contrats ;
- l’option de la signature individuelle comme meilleure formule pour une sécurité juridique, une liberté d’engagement et une mise en œuvre efficace ;
- la nécessité pour les acteurs des secteurs concernés de disposer de cadres de concertations avec les structures publiques impliquées ;
- la nécessité d’adopter un calendrier de travail afin de faciliter l’élaboration d’un document consensuel qui sera soumis aux parties ;
- la nécessité de collaborer avec les services fiscaux pour prendre connaissance des formalités, des pièces requises et des délais de traitement de leurs dossiers ;
- l’importance pour les entreprises de s’organiser afin de mieux soumissionner aux marchés publics.

III.2. De la présentation de la stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte de crise économique

En ce qui concerne l’étude sur le thème central de la rencontre intitulé « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé burkinabè dans le contexte actuel de crise économique ?** », une communication a été faite par le consultant Monsieur Pierre Claver DAMIBA. L’objectif global est de proposer un document de référence pour contribuer aux réflexions tendant à la promotion de l’initiative privée burkinabè, en cohérence avec les grands axes de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé.

Après la caractérisation de la crise et la description de ses effets, il a été mis en exergue les voies de diffusion de la crise, les enjeux majeurs, les contraintes et les menaces, les forces et les faiblesses du secteur privé ainsi que les mesures et recommandations.

En termes d'effets, le rapport retient principalement la contraction de la demande globale, la réduction des flux de capitaux, l'augmentation de la pauvreté et la baisse des recettes publiques.

Concernant les voies de la diffusion de la crise, la communication fait cas des canaux que sont la diffusion/ contagion par le financement, l'aide au développement, les exportations et la réduction des transferts d'argent de la diaspora.

S'agissant des enjeux majeurs de la crise, il ressort que les faits les plus marquants restent la faible compétitivité des entreprises, la vulnérabilité et la fragilité de notre économie face aux phénomènes et chocs exogènes.

La communication a aussi souligné les opportunités et les faiblesses du secteur privé burkinabè ainsi que les contraintes et menaces qui entravent son développement. Les opportunités se résument aux perspectives offertes par l'intégration régionale et la mondialisation, l'existence de secteurs porteurs, d'accords préférentiels et de programmes de restructuration et de mise à niveau des entreprises.

Dans sa communication, le consultant a proposé les solutions suivantes:

- améliorer l'environnement des affaires et maîtriser les coûts des facteurs ;
- promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'offre d'appui au secteur privé ;
- assurer et faciliter le financement des entreprises ;
- promouvoir les processus d'intégration où les entreprises sont fortement impliquées et tirer le meilleur parti de l'Accord de Partenariat Economique (APE).

IV- Synthèse des préoccupations du Secteur Privé

Après la série de communications, la parole a été donnée au secteur privé pour qu'il livre ses préoccupations et contributions dont la synthèse se présente comme suit :

Axe 1 : Stratégie de promotion du secteur privé dans un contexte de crise économique

A ce niveau, le secteur privé propose :

- la réalisation d'une étude d'impact sur les effets de la crise économique et les solutions sur les secteurs d'activités ;
- le développement de l'agro-business et la révision des conditions de financement par les banques ;
- la création d'une commission d'examen des dossiers des entreprises en difficulté ;
- la suppression des retenues à la source ;
- la prise en compte de la problématique de la qualité et des normes des produits nationaux.

Axe 2 : Contrats d'objectifs Gouvernement/Secteur privé

Les opérateurs économiques ont exprimé des préoccupations qui sont entre autres :

- la définition des attentes et des obligations de chaque partie en matière de contrats d'objectifs et leur articulation avec le concept partenariat public-privé ;
- la révision à la baisse du prix du carburant ;
- l'adoption d'une réglementation claire en matière de stationnement abusif des camions et l'aménagement des aires de stationnement le long des corridors ;
- l'application d'une réforme de la TVA pour prendre en compte les spécificités des secteurs d'activités ;

- la prise en compte des réalisations des projets privés dans l'aménagement du territoire national ;
- l'assainissement du secteur touristique, le renforcement de la promotion de la destination Burkina Faso et la concession de la gestion des sites touristiques aménagés par l'administration au privé ;
- la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre le Ministère de la Santé, l'Ordre et le Syndicat des pharmaciens ;
- l'octroi de subventions aux Ordres de la Santé et à des groupements professionnels évoluant dans des secteurs spécifiques ;
- l'application stricte des textes réglementaires en vigueur pour enrayer la concurrence déloyale ;
- l'application effective de la directive de l'UEMOA portant sur la liste des produits pharmaceutiques exonérés de la TVA ;
- la mise à disposition d'espaces aménagés en zones industrielles et la constitution de pépinières d'entreprises au profit des entreprises agroalimentaires ;
- une meilleure réglementation du marché des engins à deux roues ;
- l'amélioration de la qualité des huiles et des produits alimentaires par la mise en place d'un dispositif fiable de contrôle et d'analyse de la qualité ;
- l'accompagnement des acteurs évoluant dans les filières porteuses ;
- l'assainissement et la consolidation du secteur de la micro finance en conditionnant l'octroi des récépissés d'existence par l'obtention préalable d'un agrément ;
- l'élaboration d'une stratégie de financement pour le renouvellement du parc automobile vétuste dans le cadre de l'application prochaine de la législation communautaire sur la charge à l'essieu ;
- la suppression de la retenue à la source pour les PME du BTP à l'instar des grandes entreprises ;
- la révision des critères d'octroi des marchés publics dans le domaine des BTP pour prendre en compte les PMI ;

- la suppression du taux de 3% pour les cautions de simple soumission ;
- l'insertion de clauses de révision pour les marchés de plus de 6 mois dans le domaine des BTP pour tenir compte de la fluctuation des prix ;
- l'élargissement des marchés publics aux architectes privés ;

En outre, les acteurs du monde des affaires préconisent :

- la relecture des dispositions de l'OHADA en matière de création d'entreprises en ramenant notamment le capital minimum pour la SARL de droit commun à un franc symbolique ;
- le suivi de l'application des mesures adoptées en matière d'amélioration du climat des affaires et l'approfondissement des réformes avec un accent particulier sur les indicateurs à faible performance ;
- la révision de la fiscalité d'entreprise pour la rendre plus attractive notamment dans le secteur des TIC et du tourisme ;
- la création d'un fonds de garantie au profit des PME ;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement des entreprises sinistrées par les inondations de septembre 2009 ;
- l'accompagnement des initiatives privées visant à créer des unités de commercialisation et de transformation du coton et des produits agricoles ;
- l'octroi de 30 % des marchés publics au secteur informel ;
- la suspension de l'article 520 du code des impôts en attendant sa révision ;
- la simplification des procédures de chèques roses et la réduction du délai de paiement y relatif ;
- l'indexation de la patente sur le chiffre d'affaires hors taxe.

V. Les réponses du Gouvernement

Le Premier Ministre dans son commentaire préliminaire a remercié le Comité Technique Paritaire et les personnes ressources pour la qualité des rapports produits.

Il a souhaité que les acteurs ne reviennent plus sur les questions qui ont trouvé réponse dans la mise en œuvre des recommandations des rencontres précédentes et lors des rencontres sectorielles.

Aussi, a-t-il ajouté que le secteur privé doit comprendre que toutes les réformes ne peuvent être faites au même moment pour deux raisons :

- l'État n'a pas la capacité nécessaire pour digérer les réformes dans des délais courts ;
- le secteur privé a une faible capacité à tirer profit de ces réformes même si l'Etat venait à les mettre toutes en œuvre.

Par ailleurs, il a annoncé que l'année 2010 sera une année de réforme fiscale et que par conséquent, il n'apparaît plus opportun de revenir sur les questions de diminution et d'annulation d'impôts et taxes.

Sur la question de morcellement de marchés pour les rendre accessibles aux petites entreprises, le Premier Ministre a rappelé que les entreprises doivent apprendre à travailler ensemble et aussi compétir dans leur catégorie.

Revenant sur la question des contrats d'objectifs, le Premier Ministre a apprécié positivement le processus déjà entamé. Toutefois, il a recommandé que la réflexion soit approfondie sur quelques aspects :

1. la définition d'indicateurs clairs et vérifiables avant la signature des contrats ;
2. l'identification des personnes signataires des contrats pour le compte du secteur privé.

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a aussi fait des commentaires sur les questions relatives à la fiscalité et aux marchés publics.

Par rapport à la fiscalité, il a indiqué que la stratégie de réforme fiscale sera adoptée en 2010 et elle visera la simplification des procédures et la rationalisation des incitations fiscales.

Par rapport à la question de la déductibilité fiscale des dons accordés par les entreprises dans le cadre de l'opération initiée par le Gouvernement en faveur des sinistrés, le Premier Ministre a indiqué que ces dons ne sauraient être admis en déduction car ils constituent une marque de solidarité pour toutes les couches sociales.

Après ce commentaire introductif, le Premier Ministre a donné la parole aux membres du Gouvernement pour répondre aux préoccupations relevant de leurs compétences respectives.

V.1. Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat

Le Gouvernement a indiqué qu'il n'y a aucun monopole déguisé sur l'importation du riz, du sucre et de la farine.

Une déclaration préalable d'importation, accordée séance tenante sur présentation de factures pro-forma, permet à l'opérateur de réaliser son importation.

Pour le sucre, la SN SOSUCO est confrontée à des difficultés relatives à l'importation frauduleuse du sucre. Il a été créé la société de distribution du sucre (SODISU) et l'octroi de l'agrément d'importation du sucre aux seuls grossistes de la SN SOSUCO a produit des résultats positifs.

Sur la demande de création de cadre de concertation avec les acteurs de l'artisanat, le Gouvernement a précisé que de telles concertations existent à travers la Commission Nationale pour la Promotion de l'Artisanat et qu'il y a la possibilité de mettre en place d'autres cadres de concertation, d'organiser des journées nationales ou régionales de l'artisanat.

En ce qui concerne la réduction du capital minimum à un franc symbolique pour la création de la SARL, il a été précisé que le montant actuel est régi par les textes de l'OHADA. Par ailleurs, le Gouvernement soumettra le dossier aux instances de l'OHADA en collaboration avec le

Mali qui a exprimé la même préoccupation lors de la dernière présentation des résultats de Doing Business.

S'agissant de la perturbation du secteur de la Table Filière Karité à travers les achats bord champ, le Gouvernement a informé le secteur privé que des instructions ont été données aux services techniques compétents pour l'organisation de la filière. Toutefois, il a été rappelé aux acteurs que la formule d'agrément demandée a été déjà expérimentée ailleurs et n'a pas connu de succès.

De ce fait, les acteurs ont été invités à faire d'autres propositions.

En réponse à la demande de mise en œuvre des recommandations issues des états généraux sur l'industrie, le Gouvernement a précisé que des dispositions sont déjà prises dans ce sens et que des correspondances ont été adressées aux structures concernées pour la mise en œuvre des recommandations de court terme.

En ce qui concerne le délai de traitement des demandes d'autorisation d'implantation des boulangeries, le Gouvernement a précisé que le délai requis est de 7 jours. Des dispositions seront prises pour le respect strict du délai fixé en déroulant des procédures concomitantes sur l'achat de terrain et la demande d'autorisation d'implantation.

Pour l'assainissement du marché des deux roues, le Gouvernement a indiqué que le dossier est en cours d'instruction. Par ailleurs, il a déploré la fraude développée par certains acteurs. Pour ce faire, des mesures seront prises pour vérifier avec rigueur les chaînes de montage et retirer les agréments des industriels défaillants du secteur.

En ce qui concerne la subvention du gaz pour les industriels, le Gouvernement a précisé que le gaz est subventionné au Burkina sans distinction des utilisateurs.

En réponse à la préoccupation relative à la révision des valeurs de référence des produits de consommation, le Gouvernement a souligné que conformément aux textes, la commission peut se réunir deux (02) fois par an et chaque fois que de besoin.

V.2. Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Le Gouvernement a relevé que la production agricole doit tenir compte du marché.

Il a encouragé l'initiative de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) qui a commandé plus de 60 tracteurs non seulement pour la culture du coton, mais aussi pour celle du maïs. Des réflexions sont également en cours pour la culture du niébé.

En ce qui concerne les achats bord-champ des amandes de karité, le Gouvernement travaille pour la mise en place d'un comptoir d'achat au niveau de certaines localités. Il a souligné que ce problème trouvera une réponse définitive dans la nouvelle loi en cours de préparation, portant notamment sur l'inter professionnalisation.

Par rapport à la formation, il a mentionné qu'une relecture des curricula des centres de formation agricoles sera faite en tenant compte des aspects liés à l'organisation et à la commercialisation.

Répondant aux souhaits des opérateurs économiques de voir instaurer des journées portes ouvertes au niveau de l'administration chargée des questions agricoles, des ressources animales et de la foresterie, le Gouvernement s'est engagé à mener la réflexion pour définir le mécanisme approprié pour répondre à cette préoccupation.

V.3. Au titre du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie

Sur la préoccupation récurrente du secteur privé et relative à la réduction du coût de l'électricité, le Gouvernement a souligné que cette question avait été soulevée par le Groupement Professionnel des Industriels (GPI) en 2004 et qu'une étude a été commanditée à cet effet pour déterminer le poids réel du coût de l'électricité sur les charges.

Cette étude a connu un échec en partie à cause de l'absence de collaboration des industriels dans la détermination de la structure des prix.

Avec cette défaillance, le contrat du premier bureau d'études a été résilié et un second sera recruté à travers la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et ce dernier bureau devra bénéficier de la collaboration de tous les acteurs, notamment l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

Le Gouvernement a ajouté que depuis 2004, en attendant la finalisation de cette étude et ses conclusions et recommandations, un investissement de près de cent dix milliards de FCFA a été réalisé pour renforcer la qualité et la capacité de production de l'énergie, notamment l'interconnexion Ouagadougou-Bobo dans l'optique de la réduction à terme du coût de l'électricité.

Enfin, il a relevé que pour permettre au coût de l'électricité d'être supportable par les consommateurs malgré la hausse vertigineuse du prix des hydrocarbures, le Gouvernement subventionne annuellement pour près de 20 milliards de FCFA pour la consommation de DDO et fuel destinée à la production d'électricité par la SONABEL.

V.4. Au titre du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

Concernant l'admission des membres du syndicat du BTP aux Conseils d'Administration du Fonds d'Entretien Routier et des Agences d'exécution, il a été souligné qu'à l'heure actuelle, il est difficile de les prendre en compte.

Le Fonds est un démembrement du Trésor dédié au paiement des marchés d'entretien routier. A ce niveau, l'on ne perçoit pas la pertinence de la présence du syndicat.

En ce qui concerne les agences d'exécution de travaux routiers que l'Etat va créer au niveau du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, il s'agira probablement de Société d'Etat dont le mode de fonctionnement est défini par des textes. Là aussi, la présence du syndicat au Conseil d'Administration ne s'explique pas.

En revanche, il a été rappelé que la loi 2008 relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage public autorise le secteur privé à créer des Agences d'exécution sous réserve de se conformer aux conditions d'agrément.

Quant à l'observatoire des prix, il a été souligné que la maîtrise des prix dépend de l'entreprise. L'État tout comme les entreprises peut mettre en place son propre mécanisme de suivi des prix. C'est ainsi qu'une étude est en cours pour permettre à l'État de disposer d'un document de référence sur les prix afin de lui permettre de maîtriser les coûts et de mieux affiner ses budgets. Il appartient donc aux acteurs de s'organiser et de se professionnaliser pour proposer leur propre référentiel des prix.

V.5. Au titre du Ministère des Ressources Animales

Le Gouvernement a donné des éléments de réponse aux trois préoccupations essentielles suivantes : l'exercice illégal de la profession vétérinaire, la fraude sur les médicaments vétérinaires et le financement des activités de l'élevage.

Au niveau de l'exercice illégal de la profession vétérinaire, le Gouvernement va renforcer la concertation avec les acteurs privés en vue de l'assainissement de la situation et appuyer l'organisation du réseau légal des intervenants en santé animale sur l'ensemble du territoire.

Concernant la fraude sur les médicaments vétérinaires, le Gouvernement a indiqué que suite à la liquidation de l'ONAVET, les produits vétérinaires sont importés et distribués pour la plupart par le privé.

Toutefois, ceux-ci manquent de surface financière suffisante pour assurer la disponibilité de ces produits. Aussi, la mise en place d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires est-elle en cours dans le cadre d'un partenariat dynamique entre l'Etat et le secteur privé.

Cette disposition qui améliorera la disponibilité des produits légaux contribuera à la résolution du problème de la fraude sur les médicaments vétérinaires.

En rapport avec ces deux préoccupations ci dessus, le Gouvernement veillera à l'application stricte des textes règlementaires en vigueur.

Quant à la question du financement, le Gouvernement a précisé que le FODEL a été créé en 1996 et a fonctionné comme un fonds d'équipement. Ce fonds est devenu un fonds national de financement en 2008 avec la mise en place effective de son comité de gestion. Les interventions du FODEL seront axées essentiellement sur les activités d'élevage.

V.6. Au titre du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

Le Gouvernement a indiqué que le secteur informel n'est pas ignoré en ce sens que 70 % des emplois urbains viennent de ce secteur.

Ainsi, le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) créé depuis 1997 octroie des financements aux acteurs du secteur. Aussi, le forum du secteur informel qui a lieu tous les deux ans, attribue le grand prix du secteur informel pour amener les agents du secteur à de bonnes pratiques.

S'agissant des jeunes promoteurs, le Gouvernement travaille à les former et les amener vers une meilleure structuration. Il est envisagé la création de pépinières et d'incubateurs à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Quant à la question de la formation professionnelle et de l'apprentissage, il existe depuis 2003, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) qui appuie les entrepreneurs dans ce sens. L'apport de l'entrepreneur au coût de la formation est de 25 % et les 75 % autres sont supportés par le FAFPA.

V.7. Au titre du Ministère de la Santé

Le Gouvernement a indiqué que toutes les huiles destinées à la consommation doivent subir un contrôle du Laboratoire National de Santé Publique. Cependant, la mise en œuvre du système de contrôle rencontre des difficultés du fait du fonctionnement illégal de certaines huileries.

V.8. Au titre du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Le Gouvernement a indiqué que des dispositions sont en train d'être prises pour alléger et accélérer les procédures de délivrance des agréments techniques tout en prenant en compte la dimension liée à la décentralisation.

Le Gouvernement est ouvert à la concertation avec les acteurs du secteur à condition que cela se fasse dans l'ordre et la discipline.

Il faut par ailleurs, dans le contexte moderne actuel de l'art de construire, opérer une distinction nette entre les activités de l'architecture et celles de l'ingénierie.

Au niveau de la délivrance des agréments, la nécessité de la collaboration de tous les acteurs pour réduire les délais de traitement des dossiers nécessitent un travail approfondi pour garantir une bonne exécution des travaux.

Des efforts sont entrepris pour accompagner les entreprises locales en vue de permettre une bonne exécution des marchés de BTP au niveau des collectivités locales. Par ailleurs, les réflexions sont en cours pour accompagner les entreprises des collectivités territoriales.

Des agréments sont accordés à de nombreuses entreprises évoluant dans différentes catégories. Il est donc important pour le département, de vérifier que les conditions techniques ayant abouti à l'octroi des agréments sont effectives sur le terrain, d'où des contrôles périodiques.

En ce qui concerne l'Ordre des Architectes, le Gouvernement est engagé dans un processus de dialogue et travaille avec eux en étroite collaboration dans les grands projets de l'Etat. La preuve, sur plusieurs concours lancés, tels que les constructions de la salle de conférence de Ouaga 2000, du palais de culture de Bobo-Dioulasso... l'Ordre des Architectes a toujours été associé.

V.9. Au titre du Ministère des Transports

La plupart des préoccupations exprimées a trait d'une part, aux mesures d'accompagnement des transporteurs dans la mise en œuvre du règlement de l'UEMOA sur les normes de chargement et d'autre part, à celle relative à l'organisation du sous secteur transport routier.

Sur les mesures et mécanismes de renouvellement du parc des véhicules de transport public (VTP)

Les Ministres en charge des transports et des Infrastructures de l'UEMOA et du Ghana ont adopté une feuille de route pour l'application effective et intégrale du règlement communautaire sur les normes de chargement des Véhicules de Transports Publics lourds confortant et rendant incontournable la mise en œuvre dudit règlement.

Pour accompagner ce processus, l'Etat entreprend seul, ou dans le cadre de l'UEMOA et de l'Union Européenne de définir des mécanismes pérennes et efficaces pour l'acquisition de Véhicules de Transports Publics neufs et la mise aux normes des véhicules qui ne le sont pas, en tirant leçon des expériences mitigées des exonérations fiscales accordées.

Avec l'UEMOA, il s'agit de mettre en place à l'horizon juin 2011 un dispositif en forme de mesures fiscales, de facilités d'accès au crédit, de fonds de développement du secteur, pour l'acquisition des véhicules et l'adaptation du parc.

Au niveau du 10^{ème} FED (UE) des mécanismes similaires sont prévus.

Sur l'organisation et la réglementation du sous secteur des transports routiers

L'Etat a entrepris depuis un certain temps la relecture des textes de base des transports dans le sens de leur harmonisation avec les dispositions communautaires (CEDEAO, UEMOA OHADA) et de la professionnalisation des acteurs dans un contexte d'ouverture des espaces nationaux. Cette relecture a abouti à l'adoption de la loi d'orientation des transports terrestres à la suite de laquelle, le Gouvernement s'attèle à prendre les textes d'application, notamment un décret portant organisation des transports routiers, qui définit les conditions d'accès et d'exercice de la profession de transporteur.

Dans ce cadre, un certain nombre de critères sont pris en compte dont les critères de capacité professionnelle, financière, technique et d'honorabilité professionnelle d'une part et la professionnalisation des acteurs à travers un renforcement de leurs capacités d'autre part.

Sur la construction des aires de stationnement et de repos au profit des conducteurs

Sur ce point, si de par le passé la question n'était pas prise en compte pour des raisons de contraintes budgétaires, de nos jours, les projets routiers intègrent cette dimension à l'instar des tronçons Sakoinsé-Bobo et Bitou-Koupéla. Elle sera étendue aux futurs projets.

Sur l'immobilisation abusive des camions

La préoccupation des transporteurs est liée au fait que les véhicules de transport public de marchandises sont maintenus chargés pendant de longs délais sans compensation financière par les chargeurs et l'Administration des douanes.

Si de par le passé, l'Administration avait pensé un moment édicter des dispositions en la matière par la définition de délais d'immobilisation et l'institution de pénalités pour leur violation à l'image des stores et surstores dans le transport maritime, la question se poserait autrement aujourd'hui.

En effet, les rapports entre chargeurs et transporteurs sont réglés par les textes de l'OHADA en matière de transport à travers le contenu du contrat de transport par lequel les parties définissent leurs obligations et droits (délai d'achèvement, délai de livraison de la marchandise).

Sur l'investissement en zone aéroportuaire

Le Gouvernement a rappelé que cette question avait été évoquée à la 8^e rencontre Gouvernement/Secteur privé, la solution proposée étant la réduction des surfaces attribuées, l'évaluation des investissements du privé pour une compensation avec les arriérés dûs au titre des loyers échus.

Sur l'ouverture du ciel burkinabè

Le Gouvernement s'est étonné de cette préoccupation et a indiqué que le ciel burkinabè est ouvert depuis la déclaration de Yamoussoukro de 1988.

V.10. Au titre du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

En ce qui concerne le vœu du secteur informel d'être impliqué dans toutes les activités, le Gouvernement a indiqué que ce secteur a déjà été pris en compte dans la mise en place de l'assurance volontaire qui est effective depuis 2008, ainsi que l'assurance maladie.

Pour ce qui est de l'assurance volontaire, le Gouvernement a rappelé qu'elle est régie par la loi 15 du 11 mai 2006 et qu'elle est effective depuis 2008 au niveau de la CNSS. Il a également précisé que des séminaires de sensibilisation sont organisés depuis 2008 et que la CNSS compte à ce jour plus de 2000 assurés volontaires.

Par ailleurs, pour une meilleure sensibilisation du secteur informel, tous les textes y afférents sont en train d'être traduits en langues nationales.

V.11. Au titre du Ministère de l'Économie et des Finances

Concernant la question relative aux marchés publics, le Gouvernement a souligné que les acteurs du secteur doivent travailler à renforcer leurs capacités pour pouvoir conquérir des marchés à l'extérieur.

Abordant la question des marchés de gré-à-gré, il a indiqué l'existence d'un engagement entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. En outre, le volume de ces marchés n'excède pas 3 % du volume total des marchés.

Des préoccupations spécifiques soulevées par le secteur privé ont trouvé des réponses du Gouvernement concernant :

- les marchés publics ;
- la fiscalité ;
- le domaine de la lutte contre la fraude.

1. En matière de marchés publics

S'agissant de la réduction du délai des paiements des factures de l'État à 45 jours, il a été indiqué que cette préoccupation est récurrente et que des dispositions seront prises pour les réduire substantiellement.

Au sujet des préférences aux entreprises nationales, les règles de réciprocité et d'intégration régionale sont telles qu'il serait difficile d'accéder à cette requête.

Concernant le critère de chiffre d'affaires, il a été indiqué qu'il s'agit d'un critère essentiel dans la passation des marchés, le chiffre d'affaires étant révélateur de la capacité financière et du niveau d'expérience professionnelle du soumissionnaire.

2. En matière de fiscalité

Sur la lenteur évoquée par rapport au traitement des chèques trésor pour les marchés sur financement extérieur, il a été relevé qu'un nouveau mécanisme qui réduit les délais est en vigueur depuis janvier 2009. Il s'agit des avis de crédit dont l'acteur principal est le bénéficiaire.

Par rapport au souhait d'institution d'une fiscalité spécifique pour les concessionnaires des zones de chasse et l'éligibilité de leurs activités au code des investissements, il a été indiqué que cette question nécessite des concertations entre les acteurs du domaine et les différents ministères impliqués.

Du reste, la relecture en cours du code des investissements n'exclut pas l'éligibilité de l'activité des concessionnaires aux avantages prévus.

Pour les questions relatives à l'exonération de la TVA sur les activités des institutions de micro finances, la réduction des droits d'enregistrement, il a été proposé que des réflexions soient menées pour analyser sa faisabilité.

Par rapport au poids des retenues et prélèvement à la source sur les PME, il a été retenu que ces mesures sont maintenues à cause de la qualité des déclarations fiscales des contribuables.

Pour l'exonération sollicitée sur le matériel de transport, il a été relevé que des mesures avaient été prises les années précédentes pour le renouvellement du parc de taxi et que ces mesures n'ont pas été exploitées par les acteurs.

Pour les allègements relatifs au nantissement, il a été répondu que des efforts ont été consentis par le Gouvernement en 2009 en ramenant le taux de 4 à 2 %.

3. En matière de fraude

S'agissant de la mise en place du fonds de lutte contre la fraude, il a été relevé qu'une stratégie globale est en cours d'élaboration et que d'ici décembre les textes devraient être disponibles.

V.12. Au titre du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Par rapport à l'exercice de l'activité de micro-finance par les associations, la délivrance de l'agrément est du ressort du Ministère en charge des finances. Les autorisations octroyées par le MATD ne constituent que des récépissés de reconnaissance conformément aux libertés d'association ;

En ce qui concerne le souhait du secteur informel d'être soutenu par les maires, il a été rappelé que pour bénéficier du soutien des maires, les acteurs du secteur informel sont invités à se faire identifier par ceux-ci, à participer effectivement au développement des communes et à s'acquitter de leurs obligations fiscales.

En rapport avec le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), Il a été indiqué que le Gouvernement s'attelait au renforcement des structures de fonctionnement du fonds afin de le rendre plus opérationnel. Outre les 5 milliards de francs CFA déjà injectés par l'Etat dans ledit Fonds et dont ont bénéficié plusieurs communes, le Gouvernement est à la recherche de financements complémentaires notamment auprès de la Délégation de la Commission Européenne à travers le 10^e FED.

Il a été en outre enregistré les contributions de SEM l'Ambassadeur Chef de la Délégation de la Commission Européenne et du Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

Son Excellence a recommandé d'une part, que la Chambre de Commerce renforce sa capacité de lobbying auprès des organismes régionaux et d'autre part que la prochaine rencontre aborde la dimension régionale dans la recherche de solutions aux préoccupations du secteur privé.

Pour sa part, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a relevé que le projet pôle agro alimentaire n'a pas été abandonné, mais qu'il fait l'objet de recherche de financements nécessaires. Elle a aussi souligné le fait que les Centres de Gestion Agréés (CGA) ont mené de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation en direction du secteur informel et que les efforts seront poursuivis.

Après les interventions des membres du Gouvernement, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a réitéré toutes ses félicitations au Comité Technique Paritaire pour la qualité du rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre de 2008 qui contient du reste des réponses à certaines préoccupations soulevées.

Toutefois, il a fait des observations sur certaines recommandations du rapport qui devront être prises en compte.

En rapport avec le thème de la rencontre, le Chef du Gouvernement a tiré les principales conclusions suivantes :

- 1- au sujet du fonds de lutte contre la fraude, la réflexion doit être menée dans le cadre de la formulation en cours de la stratégie nationale de lutte contre la fraude. Du reste, le secteur privé devrait apporter ses contributions logistique et financière à la mise en place de ce fonds ;
- 2- Concernant la restructuration des entreprises, le Gouvernement s'engage à rendre opérationnel en 2010 le fonds de restructuration des entreprises en difficulté. L'engagement de l'Etat dans chaque entreprise sera renforcé par sa participation dans la prise de décision ;
- 3- S'agissant du retard dans le règlement de la dette intérieure, le Gouvernement s'efforcera de l'apurer en 2010 afin de contribuer à fluidifier le système économique ;

- 4- Concernant la fiscalité, le Gouvernement s'engage à finaliser au plus tard en 2010, la réforme globale de la fiscalité qui abordera les diverses préoccupations soulevées en la matière ;
- 5- Pour les sinistrés économiques suite aux inondations du 1^{er} septembre 2009, le Gouvernement reste favorable à un examen de leur demande d'échelonnement de leur dette fiscale au cas par cas ;
- 6- Sur la question de la révision du capital minimum pour la création de la SARL, le Gouvernement saisira les autres pays membres favorables à cette initiative en vue de susciter un plaidoyer commun au Conseil des Ministres de l'OHADA ;
- 7- Quant à la commission chargée du suivi des valeurs de référence, elle siège tous les six (6) mois, et pourrait être saisie en tant que de besoin.

Concernant la structuration de notre économie qui est articulée autour d'un secteur primaire prépondérant, un secteur secondaire atrophie, et un secteur tertiaire amplifié, il est important, d'engager la réflexion pour inverser les mauvaises tendances afin de bâtir une économie moderne et compétitive.

ANNEXES

Annexe I

Discours de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

Annexe II

Mot de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

Annexe III

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Annexe IV

Rapport de synthèse du rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/Secteur privé 2008

Annexe V

Synthèse des rencontres sectorielles Gouvernement/Secteur privé 2009

Annexe VI

Mot de remerciements et Discours de clôture du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

Annexe VII

Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre



**Chambre de Commerce et d'Industrie
du Burkina Faso (CCI-BF)**

9^e Rencontre Gouvernement / Secteur Privé

Discours de bienvenue du Président de la CCI-BF

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2009

- **Excellence Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;**
- **Monsieur le Gouverneur de la région des Hauts Bassins ;**
- **Monsieur le Haut Commissaire du Houet ;**
- **Monsieur le Maire de la ville de Bobo-Dioulasso;**
- **Monsieur le Président de la Section territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso;**
- **Autorités Coutumières et Religieuses;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

C'est pour moi un privilège et un grand motif de fierté, de prendre la parole, au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, El Hadj Oumarou KANAZOE, et en celui de l'ensemble des opérateurs économiques, pour vous souhaiter, Excellence Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à la délégation qui vous accompagne la bienvenue à cette 9^e Rencontre Gouvernement / Secteur privé.

Cet important forum intervient dans un contexte où l'on prévoit un ralentissement de l'économie mondiale en 2009, du fait de la crise économique persistante. Nous nous souvenons tous que cette crise économique mondiale est née de la crise financière aiguë qu'ont connue les économies des pays développés au cours de l'année 2008. Au début de cette même année, le Burkina Faso tout comme bon nombre de pays dans le monde, connaissait une crise alimentaire.

En dépit de cette situation économique internationale et nationale difficile, les indicateurs montrent que notre pays a bien résisté, en témoigne le taux de croissance du PIB de 5,3% enregistré en 2008. Cette performance a été rendue possible grâce aux mesures structurelles audacieuses et ciblées adoptées par votre Gouvernement, Excellence Monsieur le Premier.

Cependant, les pluies diluviennes du 1^{er} septembre 2009 sont venues créer une nouvelle situation difficile avec les énormes pertes aussi bien en vies humaines qu'en dégâts sur les infrastructures publiques et privées. C'est une nouvelle épreuve que nous saurons surmonter grâce à la solidarité agissante de l'ensemble des forces vives de la nation et au soutien marqué de la communauté internationale.

Excellence Monsieur le Premier ministre,

Du fait de la mondialisation et de l'interpénétration des marchés, il apparaît de plus en plus difficile pour notre économie d'échapper aux chocs exogènes découlant de la crise économique mondiale. Cela est d'autant plus vrai que le Burkina Faso est un pays exportateur de matières premières agricoles, dont les prix ne cessent de baisser, mais aussi un importateur net de produits manufacturés dont l'acquisition se fait au prix d'énormes sorties de devises, contribuant de fait à la détérioration de notre balance commerciale.

Nous savons pouvoir compter, Excellence Monsieur le Premier Ministre, sur votre clairvoyance et votre pragmatisme dans la conduite des politiques de développement de notre pays, afin de minimiser les effets néfastes de cette crise.

Le thème de la rencontre qui nous réunit ce matin, à savoir « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé burkinabè dans le contexte actuel de crise économique ?** », est déjà une manifestation de votre engagement à résoudre à temps les préoccupations de l'heure.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Parmi les actions entreprises par votre Gouvernement concourant à la promotion du secteur privé national, Nous voudrions citer :

- Premièrement, l'adoption de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso. Cette loi prévoit des avantages aux opérateurs économiques pour leur permettre d'investir dans le secteur de l'immobilier en toute sécurité avec un retour garanti sur investissement.

- Deuxièmement, la réouverture du grand marché de Ouagadougou qui constitue le poumon économique de cette ville. Excellence Monsieur le Premier Ministre, c'est l'occasion pour nous de vous réaffirmer que les commerçants ne manqueront pas de jouer leur partition pour faire de ce nouveau marché un véritable levier du développement de notre capitale et partant, un réel outil de prospérité économique de notre pays.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Notre rencontre de ce jour autour du thème « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé burkinabè dans le contexte actuel de crise économique ?** » est le couronnement des rencontres sectorielles que vous avez instaurées lors de l'édition 2008. Celles-ci se sont tenues autour des projets de contrats d'objectifs entre le Gouvernement et le secteur privé. Ces rencontres ont permis à chaque partenaire de prendre la mesure des droits et des obligations qui lui incombent dans la mise en œuvre des actions de développement du Burkina Faso.

Beaucoup de préoccupations en rapport avec les contrats d'objectifs ont été soulevées au cours de ces rencontres sectorielles. Si certaines y ont été levées, celles n'ayant pas trouvé de réponses appropriées, seront examinées lors de nos échanges de ce jour.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Le Gouvernement a certes consenti d'énormes efforts en matière d'amélioration du climat des affaires notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la précédente rencontre tenue dans cette même salle en 2008. Nous citerons entre autres :

- l'opérationnalisation des CEFORE de Ouahigouya et de Tenkodogo ;
- la création d'un Observatoire du climat des affaires ;
- la tenue de la rencontre tripartite Gouvernement / Collectivités territoriales / Secteur privé ;

- la promulgation de la loi N°022-2009/AN du 12 Mai 2009 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce au Burkina Faso et j'en passe.

Tous ces efforts ont permis au Burkina Faso d'occuper en 2009 une place de choix dans le classement du programme « Doing Business » de la Banque Mondiale.

En effet, notre pays a été classé premier pays réformateur de l'UEMOA, 5^e de la CEDEAO, 21^e de l'Afrique subsaharienne. C'est un classement honorable qui dénote de votre engagement à faire de notre pays, un pôle d'attraction pour les investisseurs étrangers.

A ce sujet, Excellence Monsieur le Premier Ministre, les milieux d'affaires voudraient vous témoigner toute leur reconnaissance pour l'ensemble des efforts consentis par votre gouvernement pour la promotion du secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

Le programme « Doing Business » indique que notre pays a opéré en 2009 des réformes majeures dans cinq (05) domaines prioritaires notamment les procédures simplifiées d'obtention de licences de construire, d'enregistrement des propriétés et de création d'entreprises, la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation, l'amélioration du dispositif d'application des contrats et d'accélération des échanges commerciaux.

Le secteur privé, tout en se réjouissant de ces réformes, souhaite qu'elles puissent produire un impact réel sur la pratique des affaires dans notre pays.

Toutefois avec votre permission, Excellence, nous souhaiterons revenir sur quelques contraintes récurrentes majeures qui minent le développement du secteur privé, contraintes pour lesquelles nous devons ensemble trouver des solutions définitives. Il s'agit du coût élevé des facteurs de production, du poids de la fiscalité sur les entreprises formelles, de la fraude et des conditions d'accès au financement par les PME / PMI.

Par ailleurs, le secteur privé note également que de nombreuses mesures prises au cours de la dernière rencontre n'ont pas encore connu un début de mise en œuvre. Il s'agit notamment de :

- la révision de la tarification spécifique sur l'électricité pour les unités industrielles dans le sens de la réduction du coût de cette énergie ;
- l'organisation et la meilleure structuration des filières karité, bétail, viande et pêche ;
- la mise en place d'un fonds de lutte contre la fraude avec l'appui du secteur privé ;
- la lutte contre les médicaments de la rue en adoptant une stratégie nationale contre ce fléau avec des plans d'actions adéquats ;
- la mise en place d'une fiscalité spécifique aux activités des concessionnaires de chasse.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

De ce qui précède, il apparaît de façon évidente que les défis à relever sont nombreux, et le secteur privé réitère son engagement à jouer pleinement sa partition pour un développement durable de notre pays. A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso pour sa part s'est inscrite en droite ligne de la politique de création de richesses et de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso à travers les principaux axes de son Plan d' Actions 2007-2012. Ce plan se fonde résolument sur la réalisation et la consolidation des infrastructures de soutien à l'activité économique et le renforcement du dispositif de formation et d'accompagnement des entreprises.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs,

Avant de clore mon propos, vous me permettrez certainement de remercier et de faire une mention spéciale aux projets et entreprises qui ont bien voulu associer leur image à cette importante manifestation. Il s'agit principalement :

- de Celtel Burkina sous la marque Zain ;
- de Coris Bank International ;

- de Brakina/Sodibo ;
- de la CNSS ;
- du PARECAP ;

Leurs appuis multiformes ont contribué à la réussite de l'organisation de notre rencontre, rencontre à l'issue de laquelle l'ensemble des hommes d'affaires attend des recommandations fortes et pertinentes pour un développement soutenu de notre économie.

**Sur cette note d'espoir, je souhaite plein succès à nos travaux.
Merci pour votre aimable attention.**

**RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE
28 SEPTEMBRE 2009 A BOBO-DIOULASSO**

**MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR
LE GOUVERNEUR DE LA REGION
DES HAUTS-BASSINS**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2009

- **Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents d'institution,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de région,**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, avec l'insigne honneur que vous me faites en m'accordant la parole, il me plait, au nom des corps constitués de la Région des Hauts-Bassins et de la ville de Sya ainsi qu'en celui des vaillantes populations, de vous exprimer nos sentiments de profonde gratitude et vous souhaiter la bienvenue, d'abord à vous-même et aux illustres personnalités faisant partie du « Corpus Etat », ensuite au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et à l'ensemble des opérateurs économiques venus des quatre coins du pays.

Bienvenue à toutes et à tous dans la belle cité de Sya, ville carrefour dans un Burkina carrefour de l'Afrique de l'Ouest, ville qui respire de tout son potentiel, ville à vocation économique, culturelle et sportive, en un mot ville à vocations multiples frappée malheureusement de plein fouet par la crise économique mais que nous nous attelons, avec l'appui du Gouvernement et le concours de tous ses fils et filles scellés par le même destin, à faire retrouver son lustre d'antan de capitale économique du Burkina Faso.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La Région des Hauts-Bassins et la ville de Sya se sentent honorées et reconnaissantes au Gouvernement pour ce choix, pour cette confiance renouvelée d'organiser chaque année ici et ce, depuis 2001, la rencontre Gouvernement/Secteur privé.

Ces rencontres annuelles, cadres inédits d'échanges sur les préoccupations des opérateurs économiques privés, ont déjà permis aux deux parties d'enregistrer des avancées significatives dans l'aplanissement de certains obstacles qui handicapent les activités du secteur privé dans notre pays.

C'est dire combien les populations de la Région des Hauts-Bassins placent leur espoir dans ce cadre de concertation spécifique et particulièrement au thème si pertinent de cette année « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique** » en cette période où certaines contraintes à la fois internes et externes se font toujours sentir avec acuité, entraînant un dépérissement des affaires dans la cité.

Cependant, connaissant votre détermination à relever les défis multiples et multiformes qui jalonnent la route du développement économique de notre pays et de la Région des Hauts-Bassins, je sais que cet espoir ne sera pas déçu.

Aussi voudrais-je vous réitérer les remerciements des populations et vous assurer de notre entière disponibilité à œuvrer à vos côtés pour des victoires certaines.

Sur ce, Excellence Monsieur le Premier Ministre, je vous souhaite un agréable séjour et plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

9^{ème} RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR TERTIUS ZONGO, PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2009

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Distingués représentants du secteur privé ;**
- **Chers invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

En ce moment solennel d'ouverture de la neuvième rencontre Gouvernement-Secteur privé, je voudrais vous inviter à observer une minute de silence en la mémoire des personnes disparues suite à la catastrophe naturelle qui a frappé durement notre pays en ce début du mois de septembre et particulièrement la région du Centre.

C'est le lieu pour moi de renouveler au nom du Président du Faso et au nom du Gouvernement, toute notre compassion aux familles éplorées, et de réitérer notre disponibilité et notre soutien à tous les sinistrés. Nous apprécions l'intense mouvement de solidarité qu'a suscité l'appel lancé par Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, le 07 septembre dernier. A tous ces hommes et à toutes ces femmes au cœur bien sensible qui ont su magnifier sous différentes formes, les valeurs de solidarité et de partage qui caractérisent encore notre société, j'exprime notre sincère gratitude. Vis-à-vis des opérateurs économiques, nous ne saurons évaluer notre dette de reconnaissance. Puisse le Tout-Puissant vous le rendre davantage et perpétuer votre instinct de don et d'assistance.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est bien dans cette situation nationale difficile, doublée d'un environnement économique international encore à la recherche d'une stratégie de sortie de crise que le secteur privé devra jouer son plein rôle de moteur de la croissance économique et de pourvoyeur d'emplois et de revenus. Si les crises successives qui ont ébranlé le monde ces dernières années, ont perturbé notablement les plans d'évolution des entreprises nationales, force est de reconnaître qu'elles ont indéniablement constitué pour ces dernières, une réelle école d'apprentissage, de réaffirmation de leur capacité d'adaptation et d'anticipation, et de mise à l'épreuve de leur pouvoir de créativité et d'innovation pour une relance véritable.

L'histoire des faits économiques nous a toujours enseigné que les changements majeurs intervenus dans la gestion du développement et de la cité, ont été suscités par des crises profondes. Les entreprises et les firmes qui à l'occasion ont fait preuve de perspicacité ont survécu tout en renforçant leur compétitivité et leur influence. Les crises ne constituent pas que des menaces, elles offrent aussi des opportunités à saisir utilement. C'est pourquoi je trouve fort à propos le thème de cette neuvième rencontre « **quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ?** ». Je le trouve aussi suffisamment évocateur de deux impératifs :

- le devoir pour l'Etat de poursuivre les réformes d'ordre institutionnel et réglementaire pour créer un environnement sain et incitatif aux affaires ;
- le devoir pour le secteur privé de s'approprier réellement cet environnement sain et d'être plus entreprenant à travers des initiatives structurantes et génératrices d'emplois et de revenus dans les secteurs porteurs.

Je reste persuadé qu'au cours de cette rencontre, nous saurons encore puiser dans le cadre enchanteur de la cité de Sya, toute l'inspiration nécessaire pour déterminer les facteurs clés et décisifs à la dynamisation de notre secteur privé.

En conséquence, **Mesdames et Messieurs**, qu'il vous plaise que j'exprime en votre nom à tous, toute ma reconnaissance aux autorités administratives et politiques de la région des Hauts-Bassins et de la ville de Bobo-Dioulasso pour leur constante disponibilité et pour les efforts remarquables qu'elles consentent chaque année, pour nous assurer un accueil chaleureux et pour créer des conditions propices à la réussite de notre rencontre de concertation.

J'apprécie les engagements personnels de **El Hadj Oumarou KANAZOE**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et de **El Hadj Dianguinaba BARRO**, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et Président de la section territoriale de Bobo-Dioulasso, vecteurs essentiels de la parfaite organisation de notre rencontre.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé,**

Comme je l'évoquais déjà, la neuvième rencontre Gouvernement/Secteur privé se tient dans un contexte de crise économique mondiale à forte propension récessionniste. Les engagements pris par les pays avancés et émergents en matière de régulation financière internationale n'avancent pas aussi rapidement qu'il serait nécessaire pour s'attaquer profondément aux graves problèmes soulevés par la crise.

Malgré tout, des institutions crédibles telles que le Fonds Monétaire International (FMI), annoncent une lente reprise de l'économie mondiale en 2009. Bien évidemment, l'intensité de cette reprise ne sera pas suffisante pour booster la croissance dans les économies en transition comme la nôtre. Du reste, certaines projections tablent, pour l'Afrique, sur une baisse de 40 % des exportations et un taux de croissance en dessous de 2 % en 2009 contre 5,5 % en 2008.

Au Burkina Faso, les anticipations de croissance s'établissent en 2009 à 3 % en termes réels contre une réalisation de 5 % en 2008.

Les risques de forte dégradation du compte extérieur sont bien réels du fait de la faiblesse des recettes d'exportation consécutive à l'effondrement des cours internationaux du coton, au repli des transferts

des migrants burkinabé et à la contraction inévitable de l'aide publique au développement.

Pour conjurer une telle tendance et améliorer de manière tangible les conditions d'existence des populations, le gouvernement a pris une série de mesures parmi lesquelles l'on peut noter :

- la mise en place d'un dispositif de veille, d'alerte et de suivi. Ce dispositif a pour mission de suivre l'évolution de la conjoncture économique et financière tant nationale qu'internationale en vue d'anticiper sur les mesures à prendre afin de conforter la dynamique de la croissance et du développement ;
- la relance de la production agricole et animale en vue d'améliorer les systèmes de production et d'accroître les rendements pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et satisfaire par conséquent, de façon durable, les besoins des populations, surtout les plus vulnérables. Dans ce sens plusieurs appuis ont été apportés au monde rural ;
- la restructuration de certaines entreprises en situation difficile. Dans cette optique, l'Etat envisage la mise en place d'un programme de restructuration soutenu par la création d'un fonds national de restructuration des entreprises en difficulté afin de rétablir la viabilité à long terme de ces dernières ;
- la poursuite des réformes entreprises pour rendre l'environnement des affaires plus attractif. Du reste en la matière, la communauté financière internationale reconnaît les mérites du Burkina Faso qui selon le rapport « Doing Business » 2009 de la Société financière Internationale, a progressé de 8 points dans son rang mondial et classé parmi les meilleurs réformateurs en Afrique de l'Ouest et dans la zone OHADA ;
- la conduite et le renforcement du programme de protection sociale par la mise en œuvre de programmes de filets sociaux et de mécanismes innovants d'allègement des charges des ménages vulnérables de même que des programmes d'emploi des jeunes.

En tout état de cause, le Gouvernement demeure persuadé qu'il faut donner du temps au temps afin de rechercher ensemble, des réponses adéquates aux points de préoccupation qui subsistent encore.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé,**

La nature actuelle de notre économie de transition impose au Gouvernement et au Secteur privé un partenariat dynamique et effectif, bâti autour d'une trilogie : la culture de la confiance mutuelle dans une approche axée sur les résultats, la recherche de la synergie dans l'action et la volonté commune de créer de la richesse et des emplois.

En choisissant de réfléchir ensemble au cours de la présente rencontre, sur la meilleure stratégie possible de promotion du secteur privé dans le contexte de crise, le Gouvernement et le Secteur privé raffermissent leur vision commune d'édifier une économie ouverte, compétitive et concurrentielle.

A cet effet, je voudrais féliciter les personnes ressources mises à contribution pour la qualité de leur rapport devant servir de base aux échanges sur la problématique du développement du secteur privé.

Au demeurant, il importe d'avoir constamment à l'esprit qu'en 1991 lorsque l'option fut faite de recentrer les missions de l'Etat essentiellement sur les fonctions régaliennes, l'on marquait une rupture d'avec l'ère du « **Tout Etat** » pour privilégier le rôle du Secteur privé dans la sphère de production et de prestation de services. La crise actuelle suffit-elle pour remettre en cause fondamentalement une telle orientation. Non, selon ma lecture, elle interpelle plutôt les Etats sur l'obligation qui est la leur, à ne plus faillir dans leur rôle essentiel de veille et de régulation pour l'intérêt général et collectif, le marché n'étant pas une institution parfaite de régulation.

Après deux décennies de réformes économiques et structurelles sans interruption pour faire du secteur privé le moteur de la croissance, notre discours sur la promotion de ce secteur doit-il demeurer invariant ? Non, bien sûr dans l'intérêt d'un partenariat plus dynamique avec ce secteur. Aussi, voudrais-je me permettre les observations ci-après sur des préoccupations récurrentes :

1) L'amélioration de l'environnement des affaires : le Burkina Faso a fait d'importantes avancées en matière d'assainissement du climat des affaires dans bien de domaines (flexibilité de la réglementation du travail, facilités de création d'entreprises, allègement des procédures dans le domaine foncier, etc.). Ces efforts ont valu à notre pays d'être considéré parmi les premiers pays réformateurs en Afrique par la communauté internationale. Par ailleurs, l'évolution du taux d'investissement privé, ces cinq dernières années atteste une corrélation bien positive entre l'approfondissement des mesures de réforme du cadre des affaires et ce taux. En effet, en 2005, le taux d'investissement global s'établissait à 15 % en termes de PIB dont 7,4 % pour le privé. En 2008, ces grandeurs étaient respectivement de 23,8% et 16,5%. Nul doute que le Secteur privé ne saisit pas encore assez toutes les opportunités qu'offre le nouveau cadre des affaires.

2) Le caractère dissuasif de la politique fiscale : des huit pays membres de l'UEMOA, le Burkina Faso a la plus faible pression fiscale, à peine 13% en même temps que cette pression est considérée lourde et dissuasive. Le Gouvernement est bien conscient de ce paradoxe et a entrepris depuis quelques années d'approfondir les réformes sur deux fronts :

- au niveau de la fiscalité d'entreprise, un document cadre de stratégie de réforme fiscale a été adopté en fin 2008. Il matérialise la volonté du Gouvernement de simplifier la fiscalité d'entreprise, de rationaliser les incitations fiscales et d'améliorer la gestion de l'impôt ;
- au niveau de la douane, d'importantes mesures sont prises pour en améliorer sensiblement la gestion tant sur le plan administratif (informatisation et profilage) qu'en matière de respect des barrières douanières. Bien entendu, ceci appelle la mise en œuvre plus stricte et plus complète du système SYDONIA.

En tout état de cause, il importe de relever qu'au fil de nos rencontres de concertation, des mesures d'allègement ont été prises par le Gouvernement sur les bénéfices industriels et commerciaux et les bénéfices non commerciaux ainsi que sur les revenus des valeurs mobilières.

Toutefois, nous devons tous reconnaître la nécessité de renforcer le civisme fiscal. Aujourd'hui, les services des impôts et les services des douanes sont plus ouverts à un partenariat fructueux. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour davantage simplifier et rendre plus transparentes les procédures et la politique fiscale pour accroître l'efficacité et minimiser les risques de corruption et d'incivisme. D'ores et déjà la réforme fiscale en cours de finalisation s'inscrit dans ce sens.

3) *Le syndrome de la justice* : le Gouvernement bien conscient que la justice fait partie des domaines sensibles de l'environnement des affaires, a initié d'importantes réformes dans ce domaine. Les lourdeurs et les faiblesses y constatées portent de réels préjudices à l'attractivité du cadre des affaires. Force néanmoins est de relever que les réformes à entreprendre sont bien complexes. Le Ministère de la Justice a été récemment restructuré pour en tenir compte. En outre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement mettra en œuvre des actions urgentes de renforcement de l'efficacité de la justice au cours des deux prochaines années. C'est en même temps le lieu de se réjouir de la mise en place du centre d'arbitrage de médiation et de conciliation de Ouagadougou qui fait déjà œuvre utile et la création des tribunaux de commerce.

4) *La lutte contre la corruption* : la volonté du Gouvernement est bien manifeste avec la mise en service de l'Autorité Supérieure du Contrôle de l'Etat (ASCE) le 09 juin 2008 et avec son engagement de renforcer les capacités de la Cour des Comptes afin qu'elle puisse exercer ses attributions en matière de contrôle juridictionnel. Cette même détermination est observée en matière de gestion des marchés publics, avec le déploiement du dispositif institutionnel consacrant la séparation des fonctions de contrôle et de régulation, l'institution des postes de Personnes Responsables des Marchés (PRM) et le début de la déconcentration de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) dans les Ministères et les Régions. Les réformes engagées au niveau des marchés publics visent à accroître la transparence et l'efficacité du processus de la commande publique. Par ailleurs, l'intégrité du système de passation des marchés publics consacrée par la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été améliorée par l'institution de la commission de règlement amiable des litiges, indépendante, à composition tripartite.

Aujourd'hui, la problématique de la lutte contre la corruption dépasse le simple cadre institutionnel pour interpeller la conscience et le comportement de tous. Les opérateurs du Secteur privé ont un rôle crucial à jouer.

5) *Le renforcement des capacités* : la faible capacité des opérateurs du Secteur privé est un réel sujet de préoccupation. Toutefois, le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a consenti d'importants efforts avec la création de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dont la mission première est d'encadrer et d'accompagner les opérateurs privés. La présidence du Conseil d'Administration de la Maison de l'Entreprise est assurée par un représentant du Secteur privé. Pour renforcer le dispositif institutionnel d'encadrement, deux Centres de Gestion Agrée (CGA), l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso ont été créés et rendus opérationnels au profit des PME/PMI. Il en est de même du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) d'entreprises industrielles dans l'espace UEMOA. Les opérateurs du Secteur privé disposent d'outils d'encadrement qu'il faut mettre à profit.

6) *Le financement des initiatives privées* : il s'agit là d'une question primordiale qui relève d'abord, de la stratégie des chefs d'entreprise et des porteurs de projets. Des possibilités existent. Toutefois, la réflexion tant au niveau national que régional pour leur élargissement et leur accessibilité mérite d'être poursuivie avec plus de pragmatisme. Les dernières décisions prises par la Banque Centrale pour desserrer les conditions monétaires relatives aux taux directeurs et aux coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit s'inscrivent dans cette tendance.

Il me semble clair qu'en matière de promotion de l'initiative privée, nous devons sortir véritablement des sentiers battus. Les Entreprises qui veulent aujourd'hui prospérer dans le contexte de la mondialisation, doivent avoir une vision et un plan stratégique de développement. Il n'existe aucune stratégie efficace de management d'entreprise qui n'intègre pas les dimensions formation et gestion des ressources humaines et une approche adéquate d'accès aux nouvelles technologies. La productivité du travail facteur essentiel d'accroissement de la compétitivité d'entreprise en dépend.

L'attractivité du cadre des affaires est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Les promoteurs privés doivent être désormais plus proactifs et fortement habités par les éléments que je viens d'indiquer, en un mot professionnels. La perspicacité et la clairvoyance dans la gestion des entreprises favorisent l'adhésion de nouveaux partenaires financiers.

Le Gouvernement pour sa part continuera à jouer le rôle qui est le sien pour renforcer le cadre des affaires et mettre en œuvre toute autre initiative qui donne plus d'opportunités au Secteur privé. Le partenariat public privé est de plus en plus une option envisageable. En cela j'apprécie déjà les efforts qui sont faits pour rendre opérationnels les contrats d'objectifs.

- **Mesdames et Messieurs les participants,**

J'ai foi en la qualité des discussions que nous entamerons et en la pertinence des résolutions et recommandations qui en sortiront. J'ai également la conviction qu'à l'instar des précédentes, la présente rencontre sera empreinte de franchise et de courtoisie dans les échanges et de réalisme dans les propositions.

En tout état de cause, nous devons garder à l'esprit que la rencontre Gouvernement/Secteur privé est un espace de dialogue et de concertation, un creuset de réflexion et de fédération de nos énergies pour le développement économique de notre pays et nous devons travailler à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux et déclare ouverte, la neuvième rencontre Gouvernement/ Secteur privé.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

**MINISTRE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**SYNTHESE DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2008**

Le Comité Technique Paritaire est chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres annuelles Gouvernement/Secteur privé conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2002-0113/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ/MCE/MITH du 24 décembre 2002, portant création, attributions, composition et fonctionnement dudit Comité.

En application de ces dispositions, le Comité Technique Paritaire a, en rapport avec les services techniques des différents départements ministériels, assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la précédente rencontre tenue le 20 octobre 2008 dans cette même salle.

Le présent rapport synthétique qui fait le point des activités du comité s'articule autour des points suivants :

- I- les grandes réalisations du Gouvernement ;
- II- les difficultés rencontrées ;
- III-les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

I- DES GRANDES REALISATIONS DU GOUVERNEMENT

Sur la base des recommandations formulées à la dernière rencontre Gouvernement/Secteur Privé et des rapports fournis par les différents départements ministériels, le Comité Technique Paritaire a salué le niveau de réalisation satisfaisant de l'ensemble des recommandations.

A titre indicatif, nous citerons les mesures suivantes :

I.1. En matière de fiscalité

Il faut noter l'exonération temporaire des droits de douane hormis la TVA, à l'importation des équipements informatiques et de télécommunication.

En effet, il est institué pour l'année 2009, un programme d'importation de micro-ordinateurs relevant de la position tarifaire 8471490000 en franchise de droits de douane et taxes au profit des établissements d'enseignement technique, secondaire et supérieur.

Entre autres mesures fiscales prises par le Gouvernement, on peut retenir principalement :

1. la révision de l'article 520 du code des impôts, relatif à la caution en matière de redressement fiscal ;
2. la déduction des primes d'assurance maladie au titre des charges d'exploitation ;
3. la suppression du prélèvement et de la retenue à la source supportés par les grandes entreprises ;
4. l'aménagement de la base d'imposition des contrats de crédit-bail immobilier ;
5. la simplification et la réduction des droits de mutation par décès et celles à titre gratuit ;
6. le transfert au profit de société de crédit-bail, sous conditions, des avantages fiscaux et douaniers du code des investissements et du code minier.

I.2. En matière de création d'entreprises

On retient principalement le transfert du Centre des Guichets Uniques à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso depuis le 11 mai 2009 et l'opérationnalisation effective des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) de Ouahigouya, de Fada N'Gourma et de Tenkodogo.

I.3. En matière de commerce et d'artisanat

Il faut noter :

1. l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations et les ventes de produits alimentaires non transformés, frais ou congelés destinés à la consommation y compris la viande et le poisson.
2. la mise en place d'un registre des métiers autre que le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM). Son fonctionnement est assujéti à l'opérationnalisation de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) créée par décret n° 2007-304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007.

I.4. En matière de l'environnement des affaires

On retient :

1. la mise en place du Conseil Présidentiel des Investissements ;
2. la désignation d'un juge de la mise en état pour les affaires commerciales ;
3. la mise en place d'un référentiel et d'un observatoire des prix pour les marchés publics ;
4. la création de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) par décret n°2008-557/PRES/PM/MEF du 30 décembre 2008 et la mise en place de guichets uniques des fonds nationaux pour faciliter l'accès des PME/PMI au financement.

I.5. En matière de renforcement du partenariat Gouvernement/ Secteur privé

Le Gouvernement a procédé au renforcement du secrétariat du Comité Technique Paritaire en mettant à sa disposition des cadres et des équipements et matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes...). Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a appuyé la réalisation d'une connexion internet pour le secrétariat du Comité.

I.6. En matière de santé

La principale mesure au profit du secteur privé c'est l'adoption et l'application des textes sur la pharmacie hospitalière.

I.7. En matière de télécommunication

C'est l'adoption de la Loi n°61-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation du secteur des télécommunications au Burkina Faso. A la faveur de cette loi, une nouvelle autorité de régulation a été créée en remplacement de l'ARTEL. Il s'agit de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCE).

On peut également retenir entre autres :

1. l'instauration d'un agrément conjoint pour la participation aux marchés publics de fournitures et d'équipements informatiques ;
2. la révision de la procédure d'importation des câbles réseaux informatiques par la suppression de l'obligation de fournir un échantillon et le paiement préalable de la taxe de contrôle de l'IGAE.

I.8. En matière de lutte contre la fraude et la corruption

Le Gouvernement a entrepris et renforcé un certain nombre d'actions parmi lesquelles, on peut retenir :

- l'informatisation de nouveaux bureaux de douanes ;
- l'installation de ponts-bascules et de scanners dans certains bureaux frontières ;
- le renforcement du contrôle douanier à tous les niveaux....

I.9. Autres mesures

Il s'agit essentiellement :

- du classement des téléphones portables dans la deuxième catégorie du tarif des Douanes de l'UEMOA ;
- de l'adoption du décret n°2009-343/PRES/PM/SECU/DEF/MATD/MJ/MEF/MTSS/ du 25 mai 2009 portant réglementation des activités des sociétés privées de gardiennage ;

L'ensemble des mesures prises se trouvent dans le rapport complet du CTP. Il en est de même pour les actions non réalisées.

II- DES DIFFICULTES

Le Comité Technique Paritaire (CTP) a enregistré principalement comme difficultés récurrentes :

- le caractère transversal de certaines recommandations qui ne facilite pas leur mise en œuvre ;

- Le manque de clarté dans la formulation de certaines recommandations qui ne permet pas leur examen conséquent ;
- la lenteur des ministères interpellés dans la transmission de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence.

III- DES RECOMMANDATIONS

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, le Comité Technique Paritaire a fait des recommandations qui ont été transmises aux départements ministériels pour prise en compte. Il s'agit de :

- la désignation par chaque département ministériel, d'un service spécialement responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations de manière à rappeler les services techniques compétents ;
- l'adoption d'un plan d'actions par chaque département ministériel pour la mise en œuvre des recommandations ;
- l'envoi régulier au secrétariat du CTP par chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- l'implication personnelle des Secrétaires Généraux des départements ministériels dans la mise en œuvre des recommandations ;
- l'organisation par chaque département ministériel de rencontres périodiques avec les opérateurs économiques sur les questions relevant de ses compétences ;
- la centralisation au niveau des membres du CTP de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur Privé par les structures qu'ils représentent.

En outre, le CTP recommande :

- la réalisation d'une campagne de sensibilisation qui contribuerait à une meilleure information et une adhésion des opérateurs économiques aux nouvelles procédures relatives aux contrôles de qualité sanitaire et de conformité des produits ;
- la diffusion de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires à travers les indicateurs Doing Business pour leur appropriation par les acteurs de l'Administration, du secteur privé et de la société civile ;
- l'application stricte de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires en vue d'améliorer le rang du Burkina Faso dans l'évaluation annuelle de la Banque mondiale ;
- la poursuite des rencontres sectorielles Gouvernement/ Secteur privé chaque année en vue d'échanger davantage sur les préoccupations des acteurs respectifs.

La mise en œuvre effective des dispositions ci-dessus citées améliorera certainement le niveau d'exécution des recommandations et renforcera le dialogue Gouvernement/Secteur privé.

Telle est la substance sur l'état de réalisation des recommandations issues de la huitième rencontre Gouvernement/Secteur privé 2008.

La Présidente du Comité Technique
Paritaire

Amélie TAMBOURA
Chevalier de l'Ordre National

**MINISTERE DU COMMERCE,
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

**BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE**

**RAPPORT DE SYNTHESE DES RENCONTRES
SECTORIELLES GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE 2009**

**PRESENTATION DE LA PRESIDENTE DU COMITE
TECHNIQUE PARITAIRE**

Ouagadougou, le 28 septembre 2009

Du 10 au 17 septembre 2009, s'est tenue dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, la deuxième édition des rencontres sectorielles Gouvernement/Secteur privé consacrées aux onze (11) secteurs d'activité identifiés dans la circulaire n°2007-030/PM/SG/DAEF du 25 octobre 2007.

En rappel, ces rencontres qui s'inscrivent dans la dynamique de renforcement du dialogue entre les acteurs des secteurs public et privé, ont pour objectif de mieux préparer et encadrer les échanges de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé de Bobo-Dioulasso. Chaque rencontre sectorielle a été présidée par le Ministre désigné chef de file ou son représentant et a connu la participation effective des acteurs concernés des secteurs public et privé.

Le présent rapport de synthèse fait le point des grandes conclusions des rencontres sectorielles qui ont porté sur l'examen du projet de contrat d'objectifs dont le processus d'élaboration a débuté l'année passée. Il est structuré en trois points à savoir :

- les principales préoccupations ayant reçu des réponses de la part du Gouvernement ;
- les principales préoccupations restant en suspens ;
- les principales recommandations.

Avant d'aborder les points ci-dessus, il convient de souligner que le principe d'élaboration du contrat d'objectifs a emporté l'adhésion des parties prenantes. Elles ont reconnu le fait que cela est un processus qui nécessite l'implication de tous les acteurs en vue de parvenir à des propositions d'engagements consensuels et opérationnels pour une croissance de l'économie du pays. Le secteur privé a salué les efforts consentis par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires qui se sont traduits, cette année encore, par le progrès du pays dans le classement annuel « Doing Business » de la Banque mondiale.

Le projet de contrats d'objectifs proposé par les consultants a été élaboré sur la base des préoccupations récurrentes du secteur privé exprimées lors des précédentes rencontres Gouvernement/Secteur privé.

Le projet comporte deux volets ; un volet sur le contrat d'objectif global autour des questions transversales et un volet sur les contrats d'objectifs sectoriels.

I. Des principales préoccupations ayant reçu des réponses de la part du Gouvernement

Les principales préoccupations liées à la fiscalité, au financement, aux coûts des facteurs de production, au renforcement des capacités, à la réglementation et à l'organisation des entreprises, ont reçu des réponses de la part du Gouvernement. Il est ressenti des éléments de réponses données que la mise en œuvre des préoccupations récurrentes s'inscrit dans un processus de réforme fiscale et de renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé. Il faut noter que la réforme fiscale prend en compte la relecture du code des investissements.

Une trentaine de préoccupations du secteur privé dont la plupart sont d'ordre fiscal ont trouvé des éléments de réponses par le Gouvernement. Par contre, d'autres préoccupations n'ont pas eu de réponse et restent ainsi en suspens au regard de leur caractère complexe ou transversal et nécessitent des concertations interministérielles.

II. Des principales préoccupations restant en suspens

Une trentaine de préoccupations du secteur privé attendent des éléments de réponse de la part du Gouvernement. Il s'agit de :

Secteurs du Commerce, de l'artisanat et du tourisme

- l'accès aux marchés publics par les artisans ;
- l'absence de cadre d'échanges entre l'administration et les artisans ;
- la concurrence déloyale de la part de commerçants non professionnels, des centres d'accueil non professionnels et d'autres pied-à-terre gérés par les administrations publiques au détriment des établissements hôteliers ;

Secteur des transports

- la réduction du coût du carburant dans le sens de la maîtrise des coûts des facteurs ;
- l'ouverture effective du ciel burkinabè à la concurrence ;
- la réduction des coûts de l'assurance et l'organisation de concertations entre transporteurs et assureurs ;
- la suppression de la TVA sur le transit et les transports.

Secteurs de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales

- la subvention au secteur de l'élevage ;
- l'orientation du Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) vers sa vraie mission et son renforcement ;
- l'organisation des journées portes ouvertes sur les administrations des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ;
- la création d'une banque spécifique au secteur agricole ;
- l'exonération douanière des engins lourds pour les concessionnaires des zones de chasse ;
- la mise en place d'un système d'imposition spécifique pour les concessionnaires des zones de chasse et l'éligibilité de leur activité au Code des Investissements ;
- l'élargissement des contrats à la société civile intervenant dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ;
- la mise en place de structures de certification et de contrôle de qualité ;
- l'élargissement des exonérations de TVA des emballages aux produits animaux à l'exportation afin de rendre les produits agropastoraux compétitifs ;
- l'exercice illégal de la profession de vétérinaire ;
- l'existence de fraudes dans la distribution des médicaments vétérinaires ;
- le désengagement de l'Etat par la suppression de la concurrence du secteur public dans la fourniture des biens et services aux éleveurs et par le respect des dispositions du mandat sanitaire ;
- la réactivation du dispositif de financement qu'est la Cellule Technique d'Appui à la privatisation de la profession vétérinaire (CTA), au sens large de la profession vétérinaire ;

- la cherté des produits vétérinaires et des aliments pour animaux pour le sous secteur élevage.

Secteurs des infrastructures et de l'urbanisme

- l'allégement des conditions d'obtention des agréments au code des investissements et l'élargissement de la Commission nationale des investissements au secteur des BTP ;
- la non cohérence totale entre les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ;
- le coût élevé de l'information et des transactions dû au mauvais état des infrastructures (routes, télécommunications) et du manque de renseignements disponibles au sujet de la clientèle (absence d'identification personnelle et de registres d'actifs).

Secteur de la sécurité

Les difficultés de respect du SMIG par les sociétés de gardiennage dans le cadre des marchés publics du fait que l'Etat ne prend pas en compte le niveau des salaires dans l'analyse des offres.

D'autres préoccupations liées à la question de la décentralisation ont été également soulevées. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance d'une autonomie des structures déconcentrées de l'Etat afin de leur permettre de mettre en place un plan de développement du secteur privé local efficace et efficient ;
- l'inexistence d'actes et d'autres mesures nécessaires pour assurer le respect du code général des collectivités territoriales, notamment les actes de cession des biens du domaine foncier national au profit des collectivités territoriales ;
- l'absence de textes et de mesures pour assurer le démarrage effectif des activités du Fond Permanent du développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) ;

Par ailleurs, de l'examen des propositions contractuelles et du dispositif de mise œuvre, les participants ont dans l'ensemble, reconnu la pertinence des propositions d'engagements des parties.

Cependant, ils ont fait des recommandations notamment en termes de nouvelles propositions d'engagements et de renforcement du dispositif de mise en œuvre qui devraient être prises en compte pour la finalisation des contrats d'objectifs.

III. Des principales recommandations

En sus des propositions d'engagements qui figurent dans les documents, de nouvelles propositions d'engagement ont été faites à l'Etat et sont notamment relatives à l'allègement des charges fiscales, au renforcement de capacités des entreprises, à la diffusion des textes réglementaires et à l'accès au financement.

De son côté, l'Etat a souhaité que le secteur privé s'engage à :

- collaborer avec les services fiscaux pour prendre connaissance des formalités, des pièces requises et des délais de traitement de leurs dossiers ;
- mieux s'organiser pour harmoniser la fixation de la rémunération du personnel de gardiennage et prendre en compte le paiement de la TVA et des autres charges dans leurs soumissions ;
- s'organiser et soumissionner aux marchés publics selon leur catégorie et leurs capacités financières pour éviter le non respect des différents engagements.

En outre, il a été recommandé que les consultants améliorent le contenu du document en prenant en compte les propositions consensuelles des parties.

Les parties ont apprécié l'état d'avancement du processus d'élaboration du contrat d'objectifs. Elles se sont engagées à poursuivre la réflexion pour son aboutissement.

Par ailleurs, le secteur privé a suggéré que les engagements du Gouvernement aillent au delà de ses missions normales de sécurisation et de promotion des affaires qui bénéficient à toutes les entreprises pour

prendre en compte des mesures incitatives supplémentaires pour favoriser l'investissement.

De même, la partie Gouvernementale a souhaité que les engagements du secteur privé dépassent les obligations ordinaires de transparence, de civisme fiscal, de tenue de comptabilité etc. pour se libeller sous forme d'efforts supplémentaires en matière de promotion de l'emploi, de contribution à la promotion de l'égalité des genres et de l'apport au développement harmonieux de toutes les régions du pays.

Pour un souci d'efficacité, il a été recommandé qu'au sein de chaque groupe sectoriel, les engagements soient priorisés en vue de la signature des contrats.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

9^e Rencontre Gouvernement / Secteur Privé

**MOT DE REMERCIEMENTS DU PRESIDENT DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Bobo-Dioulasso le 28 septembre 2009

**Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins,
Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs.**

Il me plaît de prendre la parole une fois encore au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina El Hadj Oumarou KANAZOE, pour remercier la communauté des affaires ainsi que les membres du Gouvernement pour la parfaite tenue de cette 9^e rencontre Gouvernement secteur privé.

Ce forum dont l'objectif est d'améliorer les relations entre l'Etat et le secteur privé a encore tenu toutes ses promesses et démontré toute sa pertinence en nous permettant d'aborder un thème d'actualité qui est: **« Quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ? »**.

Par ailleurs, le deuxième thème ayant fait l'objet d'échanges au cours de cette 9^e rencontre à savoir **« les contrats d'objectifs Etat/secteur privé pour un meilleur partenariat entre le gouvernement et le Secteur Privé dans la lutte pour le développement économique du Burkina Faso »** est venu conforter l'intérêt du forum Etat secteur privé et apparaît également comme un outil d'approfondissement des relations de partenariat entre les deux acteurs majeurs du développement économique de notre pays que sont l'Etat et le Secteur privé.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

Toute la journée durant, nous avons fécondé la réflexion sur les deux thèmes inscrits à l'ordre du jour de notre rencontre et grâce à la richesse de nos échanges et de nos débats, nous avons fait des avancées importantes dans la consolidation de ce nécessaire partenariat Etat/Secteur privé.

S'agissant du premier thème, à savoir « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ?** » l'évaluation de nos forces et faiblesses de même que l'identification des opportunités et menaces pouvant en découler nous ont permis de faire l'ébauche de pistes de solution en vue d'une réelle promotion du secteur privé dans ce nouveau contexte. Fondée sur un secteur primaire dynamique, moderne, compétitif et organisé autour des filières porteuses, cette stratégie exige la mise en œuvre de certaines conditions tant en amont et qu'en aval ainsi qu'une forte implication du secteur privé.

En ce qui concerne les contrats d'objectifs Etat/Secteur privé, leur pertinence et leur nécessité sont évidentes, autant ils permettent aux services publics d'être offerts de la manière la plus efficace et efficiente possible, autant ils permettent de créer des possibilités de croissance pour le secteur privé et de contribuer au développement économique en stimulant la compétitivité. Enfin, les contrats d'objectifs garantissent au mieux la protection des intérêts du public, du milieu des affaires par une répartition adéquate des risques et des avantages entre les parties.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Le secteur privé, par ma voix voudrait vous exprimer sa profonde gratitude pour tous les efforts consentis par votre Gouvernement et vous assurer qu'il apprécie à leurs justes mesures, toutes les initiatives que vous et votre équipe avez déjà prises en vue d'accompagner le secteur privé et soulager les populations en cette période de crise économique mondiale.

Toutefois, comme vous avez pu le constater lors de nos échanges de ce jour, des préoccupations du secteur privé relatives aux précédentes éditions ainsi que certaines évoquées au cours de la présente n'ont pas encore trouvé de solutions.

Parmi, ces préoccupations non satisfaites, permettez-nous de rappeler quelques unes qui nous tiennent particulièrement à cœur :

- ✓ La révision de la tarification spécifique sur l'électricité pour les unités industrielles dans le sens de la réduction du coût de cette énergie ;
- ✓ La mise en place d'un fonds de lutte contre la fraude avec l'appui du secteur privé.

Nous restons fermement convaincus que ces préoccupations trouveront des réponses favorables de votre part.

En tout état de cause, nous repartons réconfortés par le fait que votre vision du partenariat Etat/secteur privé coïncide parfaitement avec la nôtre.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Nous ne saurions nous quitter sans vous réitérer nos remerciements pour votre constante et bienveillante disponibilité à l'endroit du secteur privé de notre pays .

Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la bonne tenue de ce forum.

Que nos partenaires :

- Celtel Burkina sous la marque ZAIN ;
- Coris Bank International ;
- Brakina/Sodibo ;
- CNSS ;
- et le PARECAP ;

trouvent en ces mots toute la reconnaissance du monde des affaires pour leur contribution à la réussite de cette 9^{ème} rencontre.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Avant de terminer mon propos, je voudrais réaffirmer devant cette distinguée assemblée, l'engagement de toute la communauté des affaires du Burkina Faso, à œuvrer à vos côtés en vue de relever les défis d'un véritable développement de notre pays.

Je vous remercie !

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

9^{ème} RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

**DISCOURS DE CLÔTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR TERTIUS ZONGO, PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2009

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants de la communauté des affaires;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Nous voilà au terme des travaux de la 9^{ème} rencontre gouvernement/secteur privé. Je voudrais me réjouir de la franchise et du réalisme qui ont caractérisé nos discussions. L'institution des rencontres sectorielles préliminaires et leur tenue effective ont permis, comme vous avez dû vous en rendre compte, de réduire de manière impressionnante la liste des intervenants et de centrer les différentes interventions sur des questions de préoccupation majeure.

Je ne saurai passer sous silence l'important travail de suivi réalisé par le Comité technique paritaire, faisant le point avec discernement des recommandations mises en œuvre et celles en attente, ainsi que les difficultés rencontrées et les mesures de relance. C'est bien là autant d'éléments qui attestent à suffisance que notre cadre de concertation a gagné en maturité, en professionnalisme et en efficacité.

La qualité du rapport de synthèse et la pertinence des recommandations qui viennent de nous être présentées montrent bien à dessein que malgré la brièveté du temps, les différentes contributions ont été de bien grande portée. En ce moment solennel de clôture, je voudrais adresser mes félicitations à vous tous et à vous toutes pour votre engagement à l'origine de ce succès.

- **Mesdames et Messieurs les représentants de la communauté des affaires ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Comme je l'indiquais à l'ouverture de nos travaux, la crise financière aiguë qu'a enregistrée le monde, ne constitue pas seulement une menace pour notre économie. Elle offre des opportunités à saisir pourvu que nous sachions organiser notre stratégie de relance autour des axes essentiels ci-après :

- ***L'amélioration du climat des affaires et la maîtrise des coûts des facteurs*** : l'important crédit dont jouit le Burkina Faso vis-à-vis de la communauté financière internationale en termes d'amélioration du cadre des affaires est un véritable défi. Le gouvernement en a bien conscience et ne ménagera aucun effort pour améliorer ses performances dans tous les domaines afin de rendre l'environnement des affaires plus attractif. En outre, il faut donner des réponses appropriées à la question récurrente du coût des facteurs de production. L'important chantier d'interconnexion électrique avec la Côte d'Ivoire qui connaîtra son dénouement en décembre 2009, permettra d'assurer une plus grande disponibilité en énergie électrique. L'étude envisagée par le gouvernement, en concertation avec le Groupement professionnel des industriels, permettra d'apprécier la charge réelle de l'électricité dans le coût de production des unités industrielles et d'envisager des mesures d'allègement nécessaires.
- ***La restructuration des entreprises est plus qu'un impératif dans le contexte actuel***. Aussi, le gouvernement prendra-t-il toutes les dispositions nécessaires pour rendre le fonds de restructuration opérationnel, de même que le fonds de la lutte contre la fraude.
- ***L'apurement des arriérés de paiement*** : le gouvernement a entrepris des efforts importants en 2008 pour réduire substantiellement les arriérés de paiement de la dette intérieure. Pour assurer une relance de l'économie, il s'avère indispensable que des mesures soient prises pour améliorer la trésorerie des entreprises. Aussi, le gouvernement prendra-t-il toutes les dispositions nécessaires pour un

règlement des montants certifiés au titre de la dette intérieure et travaillera à réduire les délais de paiement des factures fournisseurs.

- ***Une meilleure articulation de l'économie*** : le constat est aujourd'hui établi que notre économie se caractérise par une marginalisation de plus en plus poussée du secteur de la transformation au profit des secteurs primaire et tertiaire, alors même que ce secteur doit ajouter de la valeur à l'économie. Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur la modernisation de l'agriculture et de l'élevage pour assurer la souveraineté alimentaire en même temps qu'il manifeste sa disponibilité à accompagner toute initiative de création d'unités industrielles de transformation des produits locaux. Pour la promotion de nos échanges, l'intégration régionale sera mise à profit.
- ***La transparence dans la passation des marchés publics*** : les importantes réformes entreprises en la matière seront poursuivies par le gouvernement et il prendra les dispositions nécessaires pour achever la mise en œuvre de l'architecture du Code des marchés publics, notamment la déconcentration des structures et l'application effective de la clause de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse.
- ***Le poids de la fiscalité*** : les préoccupations à ce niveau sont bien nombreuses. Elles trouveront les réponses appropriées dans le cadre de la réforme globale de la fiscalité. Les comités sectoriels mis en place à cet effet, sont bien des espaces d'échanges à mettre à profit. Les résultats de la prochaine réunion du Conseil présidentiel de l'investissement serviront à nourrir le processus.

- **L'importance de la protection sociale et les filets sociaux.** Le gouvernement reste attaché à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, d'importants programmes seront mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Mesdames et Messieurs ;

Le secteur privé demeure, faut-il le répéter, le moteur de l'économie nationale et son développement rapide dépend de notre sens de collaboration, de communication et de responsabilité.

Je ne saurais terminer mon propos sans renouveler aux autorités et aux vaillantes populations de la région des Hauts- Bassins et de la ville de Bobo-Dioulasso, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, El Hadj Oumarou KANAZOE, au Vice-Président El Hadj Djanguinaba BARRO et à tous les membres de la communauté des affaires, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile, aux membres du Gouvernement ainsi qu'aux différents techniciens et personnes ressources, mes très sincères remerciements et félicitations pour toutes les commodités mises à notre disposition et surtout pour la qualité et la richesse de nos échanges.

Tout en vous souhaitant réussite dans toutes vos entreprises et un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare close, la 9^{ème} rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé consacrée au thème : « **Quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique** » ?

Je vous donne rendez-vous pour la 10^{ème} rencontre. Je vous remercie.